



Ecole Notre Dame
150, chemin de Val Joanis
84120 PERTUIS
Tel : 04.90.07.42.01
primaire.ndpertuis@gmail.com
Site : www.notredame-pertuis.fr

le 8 juillet 2024

CIRCULAIRE DE RENTREE 2024-2025 ECOLE ELEMENTAIRE

Chers parents,

En cette période de préparation pour la rentrée prochaine, je tenais à partager avec vous le fil conducteur qui va nous accompagner tout au long de l'année : *la confiance dans la bienveillance*.

En effet, vous avez choisi l'école Notre Dame et il est essentiel de travailler ensemble pour le bien-être et la réussite de votre enfant. En nous faisant confiance, vous nous permettez de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire et de l'aider à s'épanouir.

La bienveillance est également un élément clé de notre relation. En adoptant une attitude favorable à l'égard de l'autre, nous créons un environnement positif et propice à l'apprentissage ; c'est une capacité qui nous permet de nous soutenir mutuellement, de faire preuve d'empathie et de compréhension face aux difficultés que tout adulte ou enfant peut rencontrer.

Ensemble, construisons un partenariat solide et harmonieux sur les fondations catholiques auxquelles nous croyons. Que la confiance en Dieu et en nos élèves nous guide dans notre mission éducative et, comme l'a dit St Jean-Paul II,

« il est peu de défis qui soient plus exaltants et plus enrichissants que celui d'instruire et de guider les jeunes (discours aux enseignants – Canada 1984). »

Marie-Pierre Arsel et l'équipe pédagogique
Chef d'Etablissement de l'école

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CM1 / CM2
Lundi	Evelyne	Marie-Pierre	Roselyne	Prisca	Muriel	Jeanne
Mardi	BELTRANDO	ARSEL	MARQUE			
Jeudi	Sandrine	Catherine	Diane			
Vendredi	GHERRA	MOULIN	LALETA			
	Classe d'Adaptation : Caroline DUMAS (lundi – jeudi)					
	Direction : Marie-Pierre ARSEL (jours de décharge : jeudi et vendredi)					

LUNDI 2 SEPTEMBRE

Tous les élèves de CM1 et CM2 à 8h30

Tous les élèves de CP, CE1 et CE2 à 9h30

Ce qui suit est le règlement de l'école que chaque enfant aura au centre de son agenda : il est important d'y faire référence régulièrement, vous y trouverez des réponses à des questions par exemple.

HORAIRES

Par respect pour le travail de chacun, il est important que les élèves arrivent à l'heure. Un strict respect des horaires est exigé de la part des élèves et de leurs familles car tout retard perturbe la classe.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires suivants :

Horaires de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
de 8h15 à 11h30 – de 13h15 à 16h30

Ouverture de l'ensemble scolaire

Matin : surveillance dans la cour à partir de 7h30
Soir : jusqu'à 18h30

Garderie du soir : elle se décompose en 2 temps

- de 16h45 à 17h00 : détente, goûter à charge à chaque famille. Privilégiez des collations saines faites « maison » pour éviter la tentation d'acheter des aliments moins nutritifs, proposez des fruits (prédécoupés ou sous forme de compote). L'eau est à volonté à condition d'avoir une gourde au nom de l'enfant.
- de 17h à 18h30 : garderie et aide aux devoirs : des propositions seront faites à la rentrée. D'ores et déjà je suis en mesure de vous informer **qu'un club d'anglais « Young Learners English Club » sera proposé 2 soirs par semaine. Les inscriptions seront ouvertes début septembre.**

La garderie se termine au plus tard à 18h30. Pour le respect du personnel de l'établissement, nous vous remercions d'être ponctuel pour venir chercher votre enfant. Tout dépassement horaire sera facturé.

Merci de prévenir de tout retard exceptionnel au **04.90.07.42.01**

ABSENCES ET RETARDS : il est essentiel que les élèves soient présents tout au long de l'année.

Nous rappelons que tous les parents déposent et attendent leurs enfants au portail. En cas de retard, votre enfant devra demander à l'accueil **un billet de retard pour se présenter en classe. Cette justification de retard sera collée dans son carnet de liaison et vous devrez le signer pour le lendemain.**

Toute absence doit être signalée à l'école **le jour même avant 10h** :

- **par Ecole Directe exclusivement** : justification de l'absence à l'enseignante et l'accueil (ou vie scolaire) assuré par Mme Maud Audoin.

Si l'absence n'est pas justifiée, **vous recevrez un coup de téléphone pour avoir la confirmation de l'absence** de votre enfant.

Les motifs d'absence considérés comme légitimes par l'Inspection Académique sont la maladie, l'absence de transport scolaire, l'absence temporaire des personnes responsables de l'enfant. Les rendez-vous médicaux exceptionnels pendant le temps scolaire doivent être rares, ils seront autorisés sur **une ½ journée uniquement** pour éviter la gestion pendant le temps scolaire. L'élève devra vérifier ce qui a été fait pour rattraper le travail et demander si nécessaire à l'enseignante. Pour les absences au-delà de 7 jours, un certificat médical vous sera demandé.

Toute absence non justifiée sera directement transmise au service de l'Enseignement de l'Education Nationale, quel que soit l'âge de l'élève (depuis mai 2019 à partir de 3 ans) car la fréquentation régulière de l'école est obligatoire, à partir du moment où l'enfant y est inscrit.

Conformément au bulletin officiel n° 14 du 1^{er} avril 2004, les textes relatifs à l'obligation scolaire ne prévoient pas de dérogation ponctuelle.

Le travail ne sera pas transmis à l'avance et devra être obligatoirement rattrapé au retour de l'élève.

Pour toute demande exceptionnelle nécessitant que vous veniez chercher votre enfant en dehors de ces horaires, **le portail sera fermé** et vous devrez vous rendre à l'accueil de l'établissement, cette mesure répond aux exigences du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Tout enfant sortant seul de l'établissement aura au préalable l'**autorisation écrite de ses parents via Ecole Directe (à l'enseignante et à l'Accueil et Vie Scolaire Ecole)** ou sur le cahier de liaison.

TRANSPORTS SCOLAIRES et PARKING

Les parents qui viennent en voiture sont priés d'utiliser le parking dans le respect des emplacements. Le stationnement doit y être bref pour permettre aux autres parents de s'y garer. Attention : l'emplacement réservé aux bus est exclusif et tout stationnement d'un véhicule personnel est passible de verbalisation.

Lors d'une sortie scolaire, le règlement de l'établissement s'applique. En revanche, pour les trajets du domicile à l'école, c'est la Région ou la Métropole qui en a la responsabilité. Les règles de transport de ces collectivités sont les suivantes :

A savoir : les élèves de maternelles ne sont pas acceptés à bord des circuits desservant notre établissement car ils sont ouverts à tous les usagers et qu'il n'y a pas d'accompagnateur.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles pour chacun des circuits selon les critères de priorités énoncés ci-dessous

- 1. les élèves de plus de 10 ans et les collégiens de moins de 10 ans
- 2. les fratries avec au moins un enfant de plus de 10 ans
- 3. les élèves de moins de 10 ans sans frère ou sœur de plus de 10 ans scolarisé à Notre Dame.

VETEMENTS / MATERIEL

Il est recommandé de coiffer son enfant de manière appropriée pour les temps de classe et de jeux en évitant « toute particularité » qui pourrait le déconcentrer. Le maquillage est interdit à l'école.

Il est obligatoire de marquer la tenue vestimentaire au nom de l'enfant. La partie haute est la nouveauté décrite ci-dessous et le bas est libre sous réserve qu'il ne soit pas troué, déchiré ou dénudé.

Le port d'une tenue vestimentaire commune pour les élèves : cette démarche fait suite à une concertation avec tous les partenaires de l'école et décidée au sein du conseil d'établissement. Cette mise en place vise

- à renforcer la cohésion entre les élèves,
- à améliorer le climat scolaire,
- à contribuer à instaurer une atmosphère propice au travail,
- à différencier la scolarité du reste de la vie pour plus d'implication du jeune dans son "métier" d'élève.
- à atténuer les différences sociales,
- à combattre l'importance excessive de l'apparence,
- et à contrer toute forme d'inégalité.

A l'école élémentaire, un polo bleu marine pour les beaux jours, un sweet (ou un hoodie) bleu marine pour l'hiver, un tee-shirt de sport orange sont proposés pour cette année. La mise en place de cette règle nécessite un délai aussi une certaine souplesse sera accordée (exemple : n'ayant pas de vestiaire, le tee shirt orange n'est pas obligatoire pour le sport). L'officialisation sera faite lors de la fête de l'école, le 21 novembre.

Cette première année est une expérimentation qui permettra d'évaluer l'amélioration du climat scolaire et de la réussite éducative, valeurs faisant partie intégrante de notre projet éducatif. Selon les critères de réussite, la gamme sera vouée à évoluer...

ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE-DAME DE PERTUIS



Rendez-vous sur notre site : www.letablierbobine.fr

Cliquez sur l'onglet **Espace école**

Saisissez le code d'accès de votre école :

ndpertuis-bis

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. De nombreux vêtements oubliés régulièrement sur la cour et non reconnus sont donnés à des associations caritatives à Noël et en été.

Les objets de valeur (bijoux, consoles de jeux vidéo, etc.) et **les objets dangereux** (dont les armes factices) sont strictement interdits. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Il va de soi que les bijoux (type collier, boucles d'oreilles pendantes) sont fortement déconseillés pour la sécurité de votre enfant. Le chewing-gum et les sucettes sont également interdits.

Les téléphones portables et les MP3 ainsi que l'utilisation sous tous ses modes (SMS, photo, etc....) ne sont pas autorisés dans l'école ; seuls les enfants qui prennent le bus peuvent donner leur téléphone dès le matin à l'enseignante qui le conservera dans son bureau jusqu'au soir. En cas de perte ou de vol d'objet précieux, l'école ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable.

Equipements, livres, matériel et locaux sont la propriété de tous et doivent être respectés. Une réparation matérielle ou financière pourra être demandée à la famille pour dégradation ou perte. Il est rappelé que les responsables légaux sont civilement responsables des actes de leurs enfants.

DEMI-PENSION

La demi-pension est un service social non obligatoire assurée par la société de restauration API. On y demeure dans la mesure où les conditions d'hygiène, de propreté, de comportement et de tenue sont respectées. On goûte de tout et on devient un élève responsable en évitant le gaspillage : mieux vaut en demander peu et se resservir... Si un enfant a une allergie alimentaire, un PAI est mis en place (courrier écrit et signé par les parents et le médecin scolaire, une copie est adressée en cuisine).

En cas de non-respect de ces règles, des avertissements seront donnés : les parents seront convoqués et la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Tout enfant normalement inscrit à la cantine mais qui, de manière exceptionnelle, est récupéré à midi pour déjeuner en extérieur devra dès le matin le signaler à l'enseignante et à l'**accueil (vie scolaire école)** pour pouvoir sortir de l'établissement (mot écrit par les parents sur le carnet de liaison ou via Ecole Directe).

Tout changement de régime (externe, demi-pension) en cours d'année est exceptionnel et doit être signalé par écrit (courrier adressé à la directrice). L'école ne remboursera les frais de cantine qu'à partir de 2 semaines d'absence consécutive sur présentation d'un certificat médical.

TRAITEMENTS MEDICAUX

Les enseignants et le personnel ne sont pas habilités à donner des médicaments en dehors d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Pour tout problème survenu dans l'établissement les parents en seront informés. Si la famille n'a pu être jointe, l'adulte responsable de votre enfant prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation

COMPORTEMENT A L'ECOLE

L'école est avant tout un lieu d'apprentissage. Pour que chacun puisse accéder aux savoirs, il est demandé à chacun des membres de l'école (élèves, parents, enseignants, personnels, intervenants, ...) d'être respectueux.

Droits et devoirs de l'élève qui doit avoir une attitude correcte en classe, en récréation, à la cantine ou dans les déplacements extérieurs. Cette attitude se traduit par un langage convenable, une tenue et une coiffure propres, correctes, décentes et adaptées à l'environnement scolaire.

Comportement : le respect de l'autre et des règles sont les éléments indispensables à la vie en collectivité. Toutes les semaines, vous êtes au courant du comportement de votre enfant. Dans notre optique d'encouragement, l'enfant s'attribue des « bravos » en lien avec l'enseignant. L'élève n'ayant eu que des félicitations dans une période pourra être récompensé.

Cependant, tout manquement au règlement intérieur de l'école entraînera un avertissement et 3 avertissements dans la période égaleront une sanction (et si nécessaire une convocation de la famille) signe qu'il faut se reprendre et montrer une amélioration. Toute atteinte à l'intégrité des autres élèves ou des adultes, des agressions physiques ou morales seront sévèrement sanctionnées et pourront conduire à un conseil de discipline. Les sanctions prises en conseil de discipline peuvent aller jusqu'à l'exclusion (de la cantine, des transports, de l'école, de manière temporaire voire définitive).

Sport : Chaque enfant doit être muni de ses affaires de sport lors de l'éducation physique, avec des chaussures de sport adaptées (casquette et eau selon la saison)

Travail : Chaque élève devra fournir un travail continu et des efforts réguliers à la mesure de ses capacités. Un élève sérieux, appliqué et respectueux de son matériel (complet et en bon état de fonctionnement) est un élève en devenir autonome et responsable. En cas de travail insuffisant, et après s'être interrogé sur ces causes, l'enseignant décidera de mesures appropriées et en informera les parents. Merci de bien vouloir contrôler régulièrement les réussites de votre enfant en signant ses cahiers.

Hygiène et Santé : Le nettoyage des locaux est quotidien et nous maintenons une aération suffisante pour un état de salubrité favorable. Cependant, il est demandé aux parents de veiller à une hygiène de vie saine, à une alimentation équilibrée et à un sommeil suffisant pour que l'élève soit dans les conditions optimales pour bien travailler.

Le personnel de l'école n'est en aucun cas habilité à traiter ou évincer les enfants porteurs de poux mais il en va de la responsabilité de chaque famille de surveiller et de traiter (corps et environnement familial) pour éviter toute recrudescence.

INFORMATION / COMMUNICATION et RELATIONS avec LES FAMILLES -

Dans notre école privée catholique, la relation de confiance entre les familles et l'équipe éducative est le principe premier qui s'impose : les uns et les autres partagent la responsabilité de l'éducation de vos enfants. A ce titre, les parents sont invités à entretenir des relations cordiales et constructives avec tous les enseignants et le personnel de l'école. Dans un respect mutuel, nous vous demandons de prendre rendez-vous (nous ne recevons pas si cette démarche n'est pas effectuée) afin que chacun puisse s'organiser et vous recevoir dans de bonnes conditions (dans l'établissement uniquement). Pour raison exceptionnelle, vous viendriez chercher votre enfant alors qu'il est en récréation, nous vous demandons de le signaler oralement aux adultes responsables de la surveillance.

Nous utilisons divers outils pour communiquer :

- Le cahier de liaison pour les élèves de CP au CM2 qui sert aussi d'agenda. Seule votre signature garantit que vous en avez pris connaissance des informations transmises. Ce carnet permet un dialogue entre l'école et la famille ; des remarques des enseignantes de la classe et des parents peuvent y être consignées.
- Ecole directe : c'est un site internet compatible avec les navigateurs courants (Internet Explorer, Firefox, et Chrome). Il vous permet de consulter les informations mises en ligne par l'établissement comme la vie scolaire, les manifestations ponctuelles, les résultats de votre enfant (livret scolaire unique numérique ou LSU) et les documents administratifs et comptables. Vous avez également la possibilité d'envoyer des messages électroniques aux professeurs. Si vous êtes nouveau parent, vous recevrez en début de scolarité toutes les modalités pour vous connecter ; il vous appartient de conserver vos codes d'une année sur l'autre. Si vous aviez des difficultés, merci de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat.
- Très pratique l'Application « Mon école directe » sur vos téléphones portables.
- Par le site : www.notredame-pertuis.fr, les réseaux Instagram et Facebook : outre les informations, vous trouverez de nombreuses photos des activités proposées par l'établissement.
- Par une réunion de parents en début d'année scolaire dans la classe de votre enfant.

ASSURANCE

Grâce au contrat collectif souscrit par l'ensemble scolaire, vous profitez d'une assurance scolaire complète : dès la rentrée, en cas d'accident corporel, votre enfant sera assuré auprès de la Mutuelle Saint Christophe mais il est **obligatoire** pour chaque famille d'avoir à une assurance **Responsabilité Civile**. Vous avez accès à l'attestation Individuelle Accident via Ecole Directe (onglet Mutuelle St Christophe) dès la rentrée.

PHOTOS

Le photographe scolaire viendra **les premières semaines de septembre** toute la journée pour les photos individuelles et de classe. Ces clichés sont, dans un premier temps, un outil pour la constitution de la base élèves, puis vous seront ensuite proposés. Si vous refusez ce droit à l'image merci de le signaler à l'enseignante de votre enfant en plus de cocher la case à cet effet dans l'agenda de votre enfant (p.1 renseignements de l'élève).

PASTORALE

Dans toutes les classes, une initiation d'éducation chrétienne est proposée par l'enseignante.
Père Christophe Pécout, prêtre référent de notre école et de la paroisse de la Tour d'Aigues nous accompagne tout au long de l'année dans notre cheminement religieux. Des temps forts sont proposés tout au long de l'année. Si vous souhaitez que votre enfant reçoive un sacrement (baptême, confirmation, communion) merci de contacter Père Christophe (paroisse.stchristophe84@gmail.com) qui fera le lien si nécessaire avec votre paroisse.

Merci de votre confiance et avec tout mon dévouement,

Marie-Pierre Arsel
Chef d'Etablissement de l'école Notre Dame